



Avis de convocation

Destinataires : Membres de Ski acro Québec

Objet : Assemblée générale annuelle 2025

Expéditeur : Laurence Bonenfant-Lingat, présidente du CA de Ski acro Québec

Chers membres de Ski acro Québec,

Par la présente, j'ai le plaisir de vous convoquer à l'Assemblée générale annuelle de Ski acro Québec qui se tiendra le mardi 23 septembre de 19h00 à 20h30 par vidéoconférence.

[ZOOM – Vidéoconférence](#)

Mardi le 23 septembre 2025

19h00 à 20h30

Cette année, Ski acro Québec doit recruter trois nouveaux membres. Au moins une personne de ces nouveaux membres devra être indépendante et un des postes est pour un mandat d'une année. Les sièges en élection cette année sont :

- Siègne #2, mandat de deux ans
- Siègne #4, mandat de deux ans
- Siègne #6, mandat de deux ans

Tel que nos règlements généraux l'indiquent, un des nouveaux membres du conseil d'administration pourra être un parent d'athlète de l'équipe du Québec puisqu'un seul membre l'est déjà.

Le comité de mise en candidatures, constitué de Jean-François Paquette, Sébastien Viau, Nathalie Lucas et Maxime Beauregard-Palardy, étudie actuellement les profils reçus afin de faire ses recommandations à l'Assemblée. Toutes les candidatures étudiées ont été reçues avant le 9 août 2025 selon les requis de l'appel de candidature publié le 18 juillet 2025.

Les membres associés (clubs en règle affiliés pour la saison 2025-2026) pourront voter à l'Assemblée générale pour la personne de leur choix.



Conformément à nos Règlements généraux, les membres associés (clubs en règle affiliés pour la saison 2024-2025) ont droit de vote à l'Assemblée. Un nombre de votes est octroyé en fonction du nombre d'athlètes affiliés au club lors de la saison précédente.

- Moins de 10 athlètes : un vote
- Entre 10 et 75 athlètes : deux votes
- Plus de 75 athlètes : trois votes

La présidence de l'organisation a droit de vote de facto. Selon le cas, les autres représentants doivent être nommés par le Conseil d'administration du club et doivent avoir confirmé leur présence une semaine avant l'Assemblée générale, soit, au plus tard, le 16 septembre 2025 à dga@fqsa.com.

Vous trouverez également ci-joint le [projet d'ordre du jour](#) pour la séance ainsi que le [procès-verbal de l'Assemblée générale du 24 septembre 2024](#).

Comptant sur votre présence lors de cette assemblée, nous vous prions d'accepter nos plus cordiales salutations.

Laurence Bonenfant-Lingat

Laurence Bonenfant-Lingat, présidente du Conseil d'administration
Ski acro Québec